

#### 4- Que faire lors d'une agression à main armée :

- Obtempérez strictement aux ordres des malfaiteurs sans aller au-delà de ce qui vous est demandé,
- Adoptez une attitude neutre tendant à ne pas provoquer les cambrioleurs et à ne pas être agressif, n'entreprenez aucune action lourde de conséquences,
- Si possible, observer de façon discrète le ou les agresseurs pour en donner un signalement très précis, armes, comportement, accent, tenue vestimentaire. Votre témoignage sera peut-être capital pour nous permettre de les appréhender;
- Noter son moyen de locomotion et sa direction de fuite, mémoriser puis noter immédiatement le type, numéro d'immatriculation et la couleur du véhicule utilisé;
- Maintenir les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée de la Gendarmerie;
- Retenir ou relever l'identité des témoins.



**Il faut tendre vers un but premier qui est de protéger avant tout les personnes, puis, si possible sans s'exposer, contribuer à l'identification des malfaiteurs**

**Dans tous les cas, l'alerte rapide de la Gendarmerie peut faire échouer une agression ou permettre une interpellation rapide des auteurs.**

**En cas d'urgence, composez le**



**17**

#### 5 – Quelques adresses de sites pour des Informations complémentaires

<http://www.referentsurete.com/>



# Opticiens && Sûreté

INFO DU REFERENT SURETE  
Groupement de Gendarmerie de la Drôme



**Les opticiens, des commerces sensibles:**

**Les magasins d'optiques sont des commerces sensibles et des cibles privilégiées de jour comme de nuit pour les cambrioleurs.**

**Dès la sortie des nouvelles collections, vous devenez les cibles d'une délinquance organisée.**

**Vous êtes aujourd'hui des professionnels exposés aux mêmes risques que les bijouteries et les parfumeries. Les montures sont en effet des produits de luxe facilement transportables.**

**La prévention s'avère être un outil indispensable pour faire face à l'évolution de la délinquance.**

Groupement de gendarmerie de la Drôme  
Réfèrent Sûreté en prévention situationnelle  
et vidéoprotection  
Avenue Dupré de Loire  
[christophe.auguste@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:christophe.auguste@gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
Mai 2011

### 1- Les vols dans le magasin de nuit (commerce fermé):

- Facilement revendues sur un marché parallèle, les lunettes de soleil sont recherchées. Si votre établissement est situé en zone commerciale ou hors des grandes agglomérations, il convient de compléter votre système d'alarme par une conception plus élaborée intégrant une alarme préventive (chocs/ouverture) provoquant l'éjection d'un nuage opaque (fumée) à l'intérieur du site, avant même toute pénétration. Ce genre de système peut être couplé à une lumière flash de type stroboscopique ainsi qu'à un hurleur;



- La tendance du moment étant l'intrusion par découpe à la disqueuse thermique des rideaux métalliques.

## A EVITER

Porter une arme de quelque type que ce soit. L'agresseur peut facilement vous désarmer et se servir de l'arme contre vous.

Ne mettez pas votre vie en péril et ne tentez jamais de faire peur aux voleurs

Ne rester pas seul dans votre magasin, notamment à la fermeture,

Ne quittez pas le commerce par une porte donnant sur un endroit mal éclairé et loin des regards.



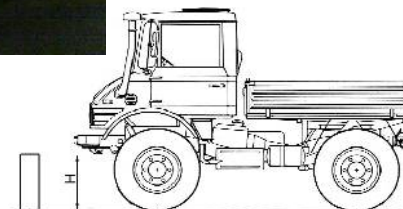
En prenant certaines précautions, vous réduisez les risques de vols et d'agressions.

- Coupler l'alarme à un système de levée de doute (simple vidéo détection) ou sonore et relier le tout à une télésurveillance APSAD ou au propriétaire.

- Prévoir une redondance des lignes téléphoniques et électriques (sabotage).

- Disposer les lunettes de soleil sur l'arrière du magasin. (Zone la plus rapidement impactée par le brouillard)

- Les modes opératoires changent et évoluent. Il ne faut pas négliger l'intrusion par les toits et par véhicule bélier. les bornes ne sont pas les seules à offrir une protection contre les véhicules béliers. Le mobilier urbain ordinaire peut aussi être utilisé comme élément de protection. Il est important que ces éléments soient suffisamment lourds et qu'ils soient solidement fixés au sol.



La hauteur H des éléments fixes de protection comme des murs, des jardinières, etc. doit au minimum être égale à 75 % du diamètre de la roue du véhicule tout terrain envisagé.

### Les moyens MECANQUES et TECHNIQUES:

- Les vitrages et fenêtres doivent répondre aux normes anti-effraction (NF EN356-P6 minimum) et être équipés de détecteurs de choc,

- Installer des rideaux métalliques à l'intérieur du commerce afin de limiter toute découpe/arrachement;

- Éclairer correctement les lieux;

- La vidéoprotection: Il est préférable qu'elle soit discrète. Le système doit fonctionner même en cas de coupure de réseau électrique et téléphonique (autorisation préfectorale). Présence sur les toits parfois utile avec déclenchement d'alarme dès détection.

- La connexion à distance permet de visualiser en direct le commerce et de faire une levée de doute immédiate et d'alerter immédiatement les forces de l'ordre.

- S'assurer que les installateurs soient titulaires de la certification APSAD ou A2P, gage de qualité des systèmes;

- Limiter le nombre d'accès au commerce;

- Penser à vérifier régulièrement le bon fonctionnement des systèmes. ( Contrat de maintenance)



### 2- Vols dans le magasin pendant les heures d'ouvertures (en journée) :

Pour lutter contre les vols à l'étalage:

- Équiper les montures d'antivols ( différentes technologies) couplés à des portiques ou disposer les montures sur des présentoirs sécurisés.

- Installer une gâche électrique de manière à pouvoir Condamner l'entrée du commerce.

### 3 – Quelques HABITUDES à prendre

- Signaler tout véhicule ou comportement suspect,

- Avant de quitter votre commerce, assurez vous que les sorties extérieures sont bien éclairées et dégagées.

- Rejoignez votre véhicule en restant sur vos gardes et enfermez vous à l'intérieur.